

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-six, le lundi 29 juin, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 23 juin 2026.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sabrina CHAUVIN, Sylvain DELANGE, Bruno GRENTE, Antoine HERPIN, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Christophe OLLIER, Sandrine PARISY, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

**Ont donné pouvoir :**

Sylvain GASCOUIN à Laura LOCRET  
Jean-Daniel GOUDIER à Patrick BILLARD  
Léo GUÉGAN à Sylvain DELANGE  
Sandrine POIRIER à Sabrina CHAUVIN

**Absents excusés :**

Richard EIGLE  
Samuel LECOLLEY

| Nombre de conseillers                                                           | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 2-2-8                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| - en exercice : 29                                                              | - pour : 27        | Date de publication = date de<br>télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 23                                                                 | - contre :         |                                                                           |
| - votants : 27                                                                  | - abstention :     |                                                                           |
| Secrétaire de séance : Claire OLIVIER                                           |                    |                                                                           |
| Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 a été adopté à l'unanimité |                    |                                                                           |

### **DÉL.2026-069 - Actualisation de la convention relative au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) avec l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN)**

Le service commun d'instruction des Actes d'urbanisme (Service ADS) a été créé au 1er juillet 2017 entre les communes du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Cartes communales).

Une première convention entre l'intercom et les communes concernées a permis de répartir les différentes tâches à effectuer entre le service commun, porté par l'Intercom de la Vire au Noireau, et les communes bénéficiaires de ce service. Une seconde version de la convention a été approuvée le 23 septembre 2021.

Depuis cette date, les missions du service commun ont évolué par la prise en charge de l'instruction des autorisations et déclarations préalables d'enseigne préenseigne et publicité. De plus, des clarifications liées aux procédures et à la répartition des tâches sont apparus nécessaires. La charge de travail du service et une consultation des communes membres en 2023 ont démontré l'intérêt de prévoir dans la convention la possibilité d'une externalisation partielle de l'activité du service et que cette externalisation puisse bénéficier, aux communes qui le souhaitent, dans leur instruction des certificats d'urbanisme (CUa). Pour finir, la délibération du 26 septembre 2024 portant sur le Droit de Préemption Urbain (DPU) invite à apporter des précisions sur les procédures de traitement des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Des compléments et précisions contractuelles y ont également été apportées pour en assurer la pérennité.

Par conséquent, il est apparu nécessaire de faire évoluer la convention pour prendre en compte ces éléments et d'actualiser la convention en intégrant :

- L'instruction des autorisations et déclarations préalables d'enseigne, préenseigne et publicité,
- Des précisions sur les procédures et en ajoutant la procédure d'instruction des Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA),
- La possibilité d'externaliser une partie des activités du service,

- L'ouverture à l'évolution des dispositions financières,
- Des précisions contractuelles complémentaires (contentieux, assurances...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la convention relative au service commun d'instruction des « autorisations du droit des sols » modifiée avec la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 29 juin 2026

Le Maire,  
Sylvain DELANGE

The image shows a circular official seal of the commune of Condé-en-Normandie. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text "COMMUNE DE CONDÉ-EN-NORMANDIE" and "CHATELAIN". A large, bold, handwritten signature in black ink is written over the seal, extending from the left and curving around it. A small number "1" is written below the signature.